

**ARRÊTÉ DEP-2025-239 PORTANT NOMINATION DU JURY  
DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ARTS DU TAPIS ET DE LA  
TAPISSERIE DE LISSE, RENTRAYEUR OPTION A, RENTRAYEUR OPTION B**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;  
**Vu** l'arrêté du 19 juillet 1991 portant création du certificat d'aptitude professionnelle arts du tapis et de la tapisserie de lisse ;  
**Vu** l'arrêté du 30 mai 1975 portant création du certificat d'aptitude professionnelle rentrayeur option A, rentrayeur option B ;  
**Vu** l'arrêté rectoral DEP-2025-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

**Article 1** : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle arts du tapis et de la tapisserie de lisse et rentrayeur option A, rentrayeur option B pour la session 2025 dans les académies de Créteil, Paris, Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Mickaël RONCIER, professionnel

Vice-présidente :

Madame Isabelle DUDOGNON, enseignante

Enseignantes :

Madame Caroline BREBINAUD  
Madame Catherine QUEVERDO

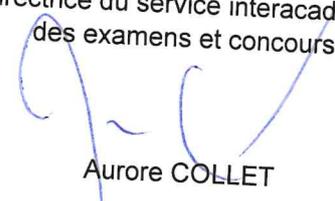
Professionnelles :

Madame Isabelle BARTHEL  
Madame Sophie HOLLEY

**Article 2** : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique  
des examens et concours

  
Aurore COLLET